



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 22/2006

Vevey, le 17 août 2006

Réponse à l'interpellation de M. Henri Chambaz "Avenue de Pra Sud : SOS enfants !"

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du conseil communal du 29 juin 2006, M. Henri Chambaz déposait l'interpellation susmentionnée. Il faisait ressortir la dangerosité de l'accès quasi direct sur la route depuis la place de jeux située à l'embranchement des av. de Beauregard et Pra, et sollicitait la création d'un passage protégé et d'une signalisation adéquate.

En dépit des informations verbales fournies par M. P.-A. Dupont, municipal directeur de la sécurité, lors de la même séance, l'interpellateur a souhaité une réponse écrite.

En fait, la sortie du jardin public a été neutralisée et déplacée à l'angle Sud-Ouest du jardin abritant les jeux d'enfants pour se situer immédiatement à la hauteur d'un nouveau passage pour piétons balisé à cet endroit, choisi pour favoriser la sécurité, notamment la visibilité tant des automobilistes que des piétons désirant franchir la chaussée. Cet aménagement est éclairé au moyen de zebraux, ce qui garantit une sécurité optimale en périodes nocturnes, d'aube et de crépuscule.

Cet aménagement a été complété par un second passage pour piétons supplémentaire balisé sur l'avenue de Pra, immédiatement au droit du débouché du sentier de l'Ancien Tirage. Cette zone protégée bénéficie également de l'éclairage adéquat. Elle se justifie pour canaliser les piétons, en forte augmentation en fonction de l'extension du quartier, tant à la promenade donnant accès au centre ville qu'à l'arrêt de bus des Archebusiers. Son positionnement au Sud-Ouest de l'arrêt des transports publics a été rendu nécessaire pour garantir la sécurité, notamment le champ visuel des usagers.

La municipalité étudie d'autre part la création et l'aménagement d'un trottoir en bordure Sud-Est de l'avenue de Pra, où actuellement l'espace réservé aux piétons est signalé par un simple marquage de bandes longitudinales.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 17 août 2006.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Laurent Ballif P.-A. Perrenoud